



Pompes funebre odieux et insultants

Par **c moi clepto**, le **02/07/2009** à **07:20**

Bonjour,

en mars 2007 un ami qui était venu vivre chez nous car sdf, sans sécurité sociale décédé. Je lui avais fait obtenir la cmu mais pour les obsèques.....RIEN

La facture s'élevait à 1500€ + frais ne pouvant les régler que 70€/mois

à ce jour je vais toucher un héritage et les pfg font une opposition chez le notaire de 2000€ ne comptant même pas ce que j'ai versé.

J'ai tenté de leur expliquer que si je payais par mensualité cela m'arrangerait (il va me revenir 2600€!)

de petites secrétaires en responsables ne comprenant rien, j'ai finalement eu le responsable qui m'a textuellement dit

"VOUS AVEZ SIGNÉ JE ME FOUS DE VOS PROBLÈMES"

Je suis parkinsonnienne un dossier à la criée, j'ai signé ok mais qu'aurais-je pu faire du défunt?

MON MARI N'A PAS SIGNÉ

PUIS M'OPPOSER AU PAIEMENT DE CETTE DETTE

MERCI

Par **Marion2**, le **02/07/2009** à **12:34**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas vous opposer au paiement de cette dette. Mais pourquoi grands dieux avez-vous signé ?

Cordialement.